PC.DEL/975/08
13 November 2008

Original: FRENCH

Présidence française du Conseil de l'Union européenne

Conseil permanent No. 739
13 novembre 2008

Déclaration de l'Union européenne sur la Bosnie - Herzégovine

L'Union européenne souhaiterait attirer l'attention du Conseil permanent sur les conclusions du Conseil Affaires générales et relations extérieures du 10 novembre 2008 au sujet des Balkans occidentaux / Bosnie - Herzégovine.

« BOSNIE - HERZÉGOVINE

Le Conseil a exprimé son plein soutien au HR/RSUE, M. Miroslav Lajcak, et à ses efforts pour faire respecter les accords de Dayton/Paris et faire avancer les réformes. Le Conseil a rappelé que la signature de l'ASA a représenté une étape importante dans la relation entre la Bosnie-Herzégovine et l'Union Européenne. Toutefois, le Conseil s'est déclaré très préoccupé par la récente évolution de la situation politique en Bosnie-Herzégovine, notamment par l'utilisation d'une rhétorique nationaliste et la mise en oeuvre de décisions unilatérales par certains responsables qui remettent en cause les compétences communes et les fondements de l'Etat. Ces paroles et ces actes compromettent les réformes nécessaires à l'avenir du pays. Le Conseil a pris note de la lettre signée par la Présidence, le SG/HR et le Commissaire responsable de l'élargissement.

REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DE L'OSCE
PERMANENT REPRESENTATION OF FRANCE TO THE OSCE
Schwarzenbergplatz 16, 1010 Vienna, Austria • Tel : +43 1 501 82 0 • Fax : +43 1 501 82 502
e-mail : france-osce@org-france.at

Tout en réaffirmant la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine, le Conseil a appelé les autorités bosniennes à prendre leurs responsabilités et à renouveler leurs efforts afin d'avancer les réformes nécessaires pour que la Bosnie-Herzégovine puisse progresser sur la voie de l'Union européenne. Le Conseil a noté avec satisfaction l'accord en ce sens intervenu entre trois des principaux partis bosniens. Il a appelé à une concrétisation rapide de ces propositions et invité les forces politiques bosniennes à se rassembler autour de ce projet.

Le Conseil a rappelé son soutien à l'objectif de la transition du Bureau du Haut représentant vers une présence renforcée de l'Union européenne. Le Conseil a également rappelé que le Conseil pour la mise en oeuvre de la paix a énoncé cinq objectifs et deux conditions nécessaires pour la fermeture du Bureau du Haut représentant. Le Conseil a appelé les autorités politiques bosniennes à intensifier leurs efforts afin de remplir l'ensemble de ces objectifs et conditions.

Le Conseil a souligné la volonté renouvelée de l'Union européenne de renforcer son engagement en Bosnie-Herzégovine et de prendre ses responsabilités, en utilisant l'ensemble des instruments à sa disposition. Il a accueilli favorablement le rapport conjoint du SG/HR et du commissaire chargé de l'élargissement concernant l'engagement renforcé de l'UE en Bosnie-Herzégovine.

Le Conseil a souligné que l'évolution de l'opération Althea devra tenir compte des développements politiques. »

REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DE L'OSCE
PERMANENT REPRESENTATION OF FRANCE TO THE OSCE
Schwarzenbergplatz 16, 1010 Vienna, Austria • Tel : +43 1 501 82 0 • Fax : +43 1 501 82 502
e-mail : france-osce@org-france.at